

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE	07 juin 2025
DATE DE CONVOCATION	30 mai 2025
DATE D’AFFICHAGE	10 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	21
PROCURATION(S)	11
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUIN** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM LEGO, GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à M. JAMET, M. GODEFROY à M. BALUT, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON, à Mme LEFEBVRE, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme VINCENT à Mme DUVALLET, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, SWIECH, BARAT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°02

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE – DPV 2025
VALIDATION DES PROJETS ET DES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal :

La dotation politique de la ville (DPV) bénéficie chaque année aux communes urbaines dont la part de la population habitant en Quartier Politique de la Ville est la plus importante.

Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement et de la dotation de solidarité urbaine, par un soutien renforcé aux actions des communes, principalement dans le soutien à leurs investissements.

Au cours des dernières années, notamment par l’intermédiaire de ce fond, la Ville a pu financer les travaux de dédoublement des classes de Grande-Section, d’aménagement du hub de l’Emploi, de végétalisation de la cour de l’école des Dominos, la modernisation des locaux du Centre de l’Éléphant ou encore la végétalisation du Square de la Couronne.

Suite à la réception de l’appel à projet 2025, trois projets ont été identifiés. Le but était de cibler des opérations ou investissements qui viennent en

Accusé de réception en préfecture
02/142107012-20250607-D-25-06-02-DE
Date de télétransmission : 07/06/2025
Date de réception préfecture : 07/06/2025

complément des projets déjà réalisés ces dernières années. Ainsi, il est proposé de proposer des demandes de financement pour les opérations suivantes :

Aménagement d'un terrain multisport – Route des Lacs, à proximité de l'École Victor Hugo :

Dans le cadre et en complément du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, le nord-est du territoire roivalois a vu la création complète du nouvel écoquartier des Noés composé de 98 logements et d'une crèche, la construction de la nouvelle école Victor-Hugo comprenant un nouveau centre de loisirs, ainsi que la réhabilitation thermique des logements et l'embellissement du quartier voisin du Hameau de l'Andelle.

S'ajoutent à ces améliorations les travaux paysagers, de réfection et de sécurisation de la Chaussée de Léry, de la Route des Lacs et ceux liés à l'aménagement de la Promenade des Tilleuls. Ces investissements contribuent grandement à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La création d'un équipement sportif de proximité, en lieu et place de l'ancien terrain de basket est envisagée. Le nouvel équipement répondra, d'une part, à la pratique de l'éducation physique et sportive sur le temps scolaire et, d'autre part, à un usage libre pour les habitants, les soirs, les week-ends et lors des périodes de vacances scolaires.

L'équipement sera composé d'un terrain multisport pour lequel 50 000€ ont été attribués en 2024 par l'ANS pour le financement de la fourniture et de la pose de ce terrain auquel est joint un terrain de basket 3x3, dont la Commune est actuellement dépourvue.

Pour garantir la sécurité des élèves, des clôtures permettront de réserver la pratique aux seules écoles, pendant le temps de classe.

Pour que le lieu soit attractif et s'intègre parfaitement dans son environnement soigné et de qualité, il sera agrémenté d'espaces verts, de mobilier urbain et d'éclairages.

Le coût prévisionnel de l'aménagement du terrain sportif – Route des lacs s'élève à 210 364.79€ HT. Le plan de financement prévoit de solliciter une dotation politique de la ville à hauteur de 115 000€.

Aménagement de la cour du centre de loisirs de l'Éléphant :

Après la modernisation de 2 des 3 bâtiments composant le Centre de l'Éléphant, celle du dernier bâtiment sera réalisée dans les prochains mois. Ces travaux auront permis de créer des espaces plus agréables et plus adaptés à l'accueil d'enfants âgés de 11 à 14 ans.

En complément et pour terminer l'amélioration de cet équipement, il apparaît nécessaire d'intervenir sur les extérieurs.

Il ainsi projeter de réaliser des travaux pour :

1. Sécuriser et fluidifier l'accès piéton et des véhicules (portail équipé d'un contrôle d'accès, cheminements clairs).

2. Valoriser l'identité architecturale du bâtiment
3. Optimiser et diversifier les usages de la cour : sports, détente, jeux libres.
4. Améliorer le confort climatique (ombre) et répondre aux enjeux écologiques.
5. Renforcer la dimension pédagogique et sociale : lieux d'apprentissage en plein air, espaces de convivialité.
6. S'inscrire dans une démarche durable : matériaux écoresponsables, gestion des eaux, biodiversité.

Le coût prévisionnel de l'aménagement des extérieurs du centre de loisirs de l'Éléphant s'élève à 202 599.69€ HT. Le plan de financement prévoit de solliciter une dotation politique de la ville de 160 000€ soit 80% du coût total du projet.

Maison de la Jeunesse et des Associations – Acquisition de matériels scéniques et techniques :

L'opération consiste à poursuivre le plan de mise à niveau de la Maison de la Jeunesse et des Associations avec l'acquisition de matériels scéniques et techniques.

Le choix des équipements se portera, en matière d'éclairage, sur une nouvelle console lumière, sur des projecteurs LED polyvalents, adaptés aux réunions, au théâtre, à la danse et à la musique. Ces équipements seront utiles à chaque fois que la salle sera occupée, quelle que soit la forme de la manifestation.

Il se porte, en termes de stores et rideaux, sur des matières classées au feu M1. Les barres et les cordes des rideaux de scène seront également changés pour des raisons de sécurité.

Enfin, au niveau du son, le système actuel limite les usages aux conférences et réunions. Il convient donc d'investir dans deux enceintes plus puissantes et mobiles, qui répondront aux souhaits de polyvalence de cette salle.

Ainsi, la Maison de la Jeunesse et des Associations, située au cœur de la dalle piétonne et du Quartier Politique de la Ville, pourra, avec ces nouveaux équipements, affirmer son caractère culturel, proposer une programmation plus variée et susciter l'envie d'un nombre plus important d'habitants de s'y investir et de s'y impliquer.

Le coût prévisionnel de l'acquisition de matériels scéniques et techniques pour la Maison de la Jeunesse et des Associations s'élève à 29 709.44€ HT. Le plan de financement prévoit de solliciter une dotation politique de la ville de 23 767.55€ soit 80% du coût total du projet.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal , après en avoir délibéré à l'unanimité

- **VALIDE** les trois projets présentés au titre de la dotation politique de la ville – DPV 2025 et leurs modalités de financement

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

